Référence: FDS\_393\_N Edition révisée n° 4 Version: 2019-01 Date de révision: 28/05/2019 Remplace la version du 06/10/2016

# RUBRIQUE - 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

# 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873

## 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Produit phytopharmaceutique - Insecticide, acaricide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO France SAS

Zone Industrielle

25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Téléphone : 03 81 40 25 25 Adresse e-mail : info@compo.fr

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (IRNS): 01.45.42.59.59

# **RUBRIQUE 2. Identification des dangers**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

# Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

# Étiquetage selon RÈGLEMENT (CE) N°1272/2008 :

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Aucune

Mentions de danger : H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition

le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Référence : FDS\_393\_N

Version: 2019-01

Edition révisée n° 4

Date de révision: 28/05/2019

Remplace la version du 06/10/2016

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement

un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Eliminer le contenu / récipient dans une déchetterie ou

par un organisme agréé.

Phrases additionnelles: EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les

risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

EUH208 Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Référence : FDS\_393\_N

Version: 2019-01

Edition révisée n° 4

Date de révision: 28/05/2019

Remplace la version du 06/10/2016

# RUBRIQUE 3. Composition/ informations sur les composants

## 3.2 Mélanges

## **Composants dangereux**

| Nom Chimique   |                         | Classification                           | Concentration |
|----------------|-------------------------|--|---------------|
|                | NoCE                    | (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)            |               |
|                | NoINDEX                 |  |               |
|                | Numéro d'enregistrement | A . T . A . LIDOD                        |               |
|                |                         | Acute Tox. 4; H332                       |               |
| Pyréthrines et | 8003-34-7               | Acute Tox. 4; H312<br>Acute Tox. 4; H302 |               |
| pyréthroïdes   | 232-319-8               | Aguatic Acute 1; H400                    | < 0,025       |
| pyrounoidoo    | 613-022-00-6            | Aquatic Chronic 1; H410                  |               |
|                | 0.000                   | M = 100                                  |               |
|                |                         | Acute Tox. 4; H302                       |               |
|                | 2634-33-5               | Skin Irrit. 2; H315                      |               |
| 1,2-           | 220-120-9               | Eye Dam. 1; H318                         |               |
| benzisothiazol | 613-088-00-6            | Skin Sens. 1; H317                       | < 0,010       |
| e-3(2H)-one    | 01-2120761540-60        | Aquatic Acute 1; H400                    |               |
|                |                         |  |               |
|                |                         | LCS : Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05 %     |               |
|                |                         | Acute Tox. 2; H300<br>Acute Tox. 1; H330 |               |
|                |                         | STOT RE 1; H372                          |               |
|                | 71751-41-2              | Repr. 2; H361d                           |               |
| A la (i        | 265-610-3               | Aquatic Acute 1; H400                    | 0.000         |
| Abamectine     | 606-143-00-0            | Aquatic Chronic 1; H410                  | < 0,002       |
|                |                         |  |               |
|                |                         | LCS : STOT RE 1; H372: C ≥ 5 %           |               |
|                |                         | LCS : STOT RE 2; H373: 0,5 % ≤C<5 %      |               |
|                |                         | M=10000                                  |               |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### **RUBRIQUE 4. Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent,

consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles

se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant

au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter

un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau puis boire

beaucoup d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un

médecin.

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873

Référence : FDS\_393\_N

Version: 2019-01

Edition révisée n° 4

Date de révision: 28/05/2019

Remplace la version du 06/10/2016

Symptômes : Pas d'information disponible.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

#### RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte

contre le feu.

Moyens d'extinction : Jet d'eau à grand débit.

inappropriés

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : Le produit contenant des composants organiques la lutte contre l'incendie combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire

formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas

respirer les fumées.

## 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre

l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux

de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés

conformément à la réglementation locale en vigueur.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Pas de précautions spéciales requises.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

protection de l'environnement égouts.

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

Référence : FDS\_393\_N

Version: 2019-01

Edition révisée n° 4

Date de révision: 28/05/2019

Remplace la version du 06/10/2016

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée

de travail.

Indications pour la protection : contre l'incendie et

l'explosion

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des

sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle. Se laver les mains

avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le

contact avec la nourriture et la boisson.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans

un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage :

en commun

Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des

alcalis.

Température de stockage

recommandée

: 5 - 30 °C

Durée de stockage : > 24 mois

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit phytopharmaceutique

autorisé

: Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du

produit.

Référence : FDS\_393\_N

Version: 2019-01

Edition révisée n° 4

Date de révision: 28/05/2019

Remplace la version du 06/10/2016

# RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

# 8.1 Paramètres de contrôle

Pyrèthre (après suppression des lactones sensibilisantes) — VME = 1 mg/m3 (SOURCE : INRS). Abamectine (TWA) = 0.02 mg/m 3 (SOURCE : SYNGENTA)

| Composants                       | NoCAS  | Type de valeur<br>(Type<br>d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base   |
|----------------------------------|--|--|------------------------|--|
| pyréthrines et<br>pyréthroïdes   | 8003-34-7  | TWA                                      | 1 mg/m3                | 2006/15/EC   |
| Information supplémentaire       | Indicatif  |  |                        |  |
|                                  |  | (fraction inhalable)                     | 1 mg/m3                | DE TRGS<br>900   |
| Catégorie valeur limite maximale | 1;(I)  |  |                        |  |
| Information supplémentaire       | AGS, EU, When there is compliance with the OEL and biological tolerance values, there is no risk of harming the unborn child, Substance sensitizing through the skin, Sh applies for raw extract |  |                        |  |
|                                  |  |  | 1 mg/m3                | TRGS 900 - Valeurs- limites dans l'atmosphère du lieu de travail 'Valeurs limites dans l'air' (Publication par le Ministère du Travail et des Affaires Sociales) |
| Abamectine                       | 71751-41-2   | TWA                                      | 0,02 mg/m3             | SYNGENTA<br>(MSDS)   |
|                                  |  | TWA                                      | 0,02 mg/m3             | ·  |

# 8.2 Contrôles de l'exposition

# Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Éviter le contact avec les yeux.

Protection des mains

Remarques : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le

produit.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : non requis

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

#### Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873

Référence : FDS\_393\_N

Version: 2019-01

Edition révisée n° 4

Date de révision: 28/05/2019

Remplace la version du 06/10/2016

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : légèrement jaune à brun clair

Odeur : caractéristique pH : 5,5 (20 °C)

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure :

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

Non applicable

Pression de vapeur : similaire â l'eau

Densité : 0,999 g/cm³

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : complètement miscible

Température de : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

décomposition selon les prescriptions.

Propriétés explosives : Non explosif

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.14

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme

comburant.

#### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

# 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

#### Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873

Référence : FDS\_393\_N Edition révisée n° 4 Version: 2019-01 Date de révision: 28/05/2019

Remplace la version du 06/10/2016

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes

Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Dioxyde de carbone (CO2), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NOx), fumée dense et

noire.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques** 

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat) : > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques : Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat) : > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

**Composants:** 

Pyréthrines et pyréthroïdes :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat) : > 1.400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat) : > 3,4 mg/l

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 dermal (Lapin) : > 2.000 mg/kg

Abamectine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 8,7 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle) : 0,034 - < 0,051 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat): > 330 mg/kg

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat) : 670 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

# Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873

Référence : FDS\_393\_N

Version: 2019-01

Edition révisée n° 4

Date de révision: 28/05/2019

Remplace la version du 06/10/2016

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Composants:

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Espèce : Lapin

Méthode : EPA OPP 81-5 (Acute Dermal Irritation)

Résultat : Irritation légère de la peau

# Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Produit:** 

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

**Composants:** 

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Espèce : Cornée bovine

Méthode : OCDE ligne directrice 437 Résultat : Pas d'irritation des yeux

# Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

**Composants:** 

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OPPTS 870.2600
Résultat : A un effet sensibilisant.

# Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Mutagénicité sur les cellules : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

germinales- Evaluation

**Composants:** 

Abamectine:

#### Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873

Référence: FDS\_393\_N Edition révisée n° 4 Version: 2019-01 Date de révision: 28/05/2019 Remplace la version du 06/10/2016

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Cancérogénicité

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

**Composants:** 

Abamectine:

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet

cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Toxicité pour la reproduction

Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la

- Evaluation reproduction

**Composants:** 

Abamectine:

Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la

- Evaluation fertilité.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

**Produit:** 

Evaluation La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques** 

12.1 Toxicité

**Composants:** 

Pyréthrines et pyréthroïdes :

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,0052 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,012 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

10/15

## Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873

Référence : FDS\_393\_N

Version: 2019-01

Edition révisée n° 4

Date de révision: 28/05/2019

Remplace la version du 06/10/2016

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)) : 2,5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

100

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu

aquatique)

100

Abamectine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) : 0,0036 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna): 0,00012 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Mysidopsis bahia): 0,00002 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)) : >

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50b (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)) : >

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) : 2,18 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,90 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50r (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)) :

0,11 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Pyréthrines et pyréthroïdes :

Biodégradabilité : Remarques : Devrait être biodégradable en phase finale

Elimination physico-chimique : Remarques : Le produit peut être dégradé par des procédés

abiotiques, par exemple procédés chimiques ou photolytiques.

## Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873

Référence : FDS\_393\_N

Version: 2019-01

Edition révisée n° 4

Date de révision: 28/05/2019

Remplace la version du 06/10/2016

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques : Une bioaccumulation est peu probable.

Composants:

Pyréthrines et pyréthroïdes :

Bioaccumulation : Espèce: Bluegill sunfish

Facteur de bioconcentration (FBC): 471

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Facteur de bioconcentration (FBC): 6,95

#### 12.4 Mobilité dans le sol

# Composants:

Pyréthrines et pyréthroïdes :

Mobilité : Milieu: Sol

Remarques: immobile

Répartition entre les

compartiments environnementaux

: Remarques : Légèrement mobile dans les sols

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

**Composants:** 

Pyréthrines et pyréthroïdes :

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante,

bioaccumulable et toxique (PBT).

Abamectine :

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante,

bioaccumulable et toxique (PBT).

## 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Référence : FDS\_393\_N

Version: 2019-01

Edition révisée n° 4

Date de révision: 28/05/2019

Remplace la version du 06/10/2016

Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Eliminer les emballages, avec ou sans reliquat de produit,

dans une déchetterie ou par un organisme agréé.

# **RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**

| Règlement<br>Transport  | ADR / RID / ADNR   | IMDG   | IATA  |  |
|---|--|--|---|--|
| 14.1 Numéro ONU   | UN 3082  | UN 3082  | UN 3082   |  |
| 14.2 Nom<br>d'expédition des<br>Nations Unies                       | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Pyréthrine et Pyréthrinoïdes, Abamectine)  Code tunnel : E | Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Pyrethrin and Pyrethroid, Abamectin)  EMS: F-A, S-F | Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Pyrethrin and Pyrethroid, Abamectin) |  |
| 14.3 Classe(s) de<br>danger pour le<br>transport                    | Classe 9  Etiquette N°9  Marque pour l'environnement   | Classe 9  Etiquette N°9  Marque pour l'environnement   | Classe 9  Etiquette N°9  Marque pour l'environnement                                      |  |
| 14.4 Groupe<br>d'emballage  | III  | III  | III   |  |
| 14.5 Dangers pour<br>l'environnement                                | OUI  | Polluant marin   | IUO   |  |
| 14.6 Précautions<br>particulières à<br>prendre par<br>l'utilisateur | Aucune précaution particulière autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN.                              |  |   |  |

#### Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873

Référence : FDS\_393\_N

Version: 2019-01

Edition révisée n° 4

Date de révision: 28/05/2019

Remplace la version du 06/10/2016

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

# **RUBRIQUE 15. Informations réglementaires**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Rubrique ICPE : 4511

# 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée.

## **RUBRIQUE 16. Autres informations**

H300 : Mortel en cas d'ingestion.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H312 : Nocif par contact cutané.
H315 : Provoque une irritation cut

H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H330 : Mortel par inhalation. H332 : Nocif par inhalation.

H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

# Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Repr. : Toxicité pour la reproduction

Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

## **AMM n° 2090146 - FAZILO**

Révisions : La FDS a été révisée dans sa totalité.

# Fiche de Données de Sécurité conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

#### Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873

Référence : FDS\_393\_N

Version: 2019-01

Edition révisée n° 4

Date de révision: 28/05/2019

Remplace la version du 06/10/2016

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) nº 1272/2008; DIN -Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO -Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL -Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollu-tion; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition autoaccélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire